



# **Prévention et lutte contre la pauvreté en Suisse : bilan des efforts menés depuis 2010 et prochaines étapes**

Base de discussion pour la Table ronde  
du 19 novembre 2012

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Contexte</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Prévention et lutte contre la pauvreté : efforts menés depuis 2010</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Ce qu'il reste à faire</b>	<b>6</b>
3.1	Agir à l'échelon supérieur .....	6
3.2	Agir dans des domaines spécifiques.....	7
<b>4</b>	<b>Démarches prévues ces prochaines années</b>	<b>9</b>
4.1	Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté .....	9
4.2	Projets des différents acteurs .....	10
<b>5</b>	<b>Conclusions et prochaines étapes</b>	<b>11</b>

## 1 Contexte

Le Conseil fédéral a adopté la « Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté » en mars 2010. Ce rapport dresse un vaste panorama de la problématique de la pauvreté en Suisse. Il se concentre sur les six thématiques suivantes, qui correspondent aux risques de pauvreté pouvant survenir au fil de la vie : enfants de familles touchées par la pauvreté, transitions école-formation et formation-emploi, pauvreté des familles, chômage de longue durée, pauvreté et vieillesse, ainsi que prestations sous condition de ressources – éviter les effets de seuil et améliorer la coordination entre les institutions et les autorités. Le rapport recense également les attentes des personnes directement concernées par la pauvreté. Celles-ci revendiquent essentiellement le droit de participer, de même que du respect et de l'estime à leur égard. Elles souhaitent avoir une place dans la société et dans le marché du travail.

Le rapport dégage trois orientations principales pour une lutte efficace contre la pauvreté :

- *Prévenir la pauvreté* : développer les chances de formation afin de réduire durablement au minimum la menace de pauvreté
- *Combattre la pauvreté par l'activation* : rendre les personnes touchées ou menacées par la pauvreté capables d'atteindre et de conserver l'indépendance financière en renforçant leurs ressources propres
- *Optimiser le système* : optimiser les *prestations sous condition de ressources* par diverses mesures, comme l'amélioration des activités de conseil

Les analyses ont montré qu'il existe déjà de très nombreuses mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté à tous les niveaux étatiques et dans divers domaines politiques. Le rapport présente les mesures particulièrement prometteuses et conformes aux orientations principales de la stratégie. Il propose également des mesures du ressort de la Confédération et des recommandations à l'adresse des cantons et des communes pour les domaines où il est encore nécessaire d'agir.

Le rapport définit trois champs d'action pour lesquels des *efforts particuliers* s'imposent :

1. favoriser l'équité des chances dans le domaine de la formation ;
2. améliorer les mesures de réinsertion sur le marché du travail ;
3. lutter contre la pauvreté des familles.

Les nombreux acteurs agissant au niveau de la Confédération, des cantons et des communes sont appelés à assumer leur responsabilité pour mettre en œuvre les mesures et initiatives proposées et contribuer ainsi à réduire ou prévenir durablement la pauvreté en Suisse.

En novembre 2010, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a organisé une *Conférence nationale sur la pauvreté* au cours de laquelle deux thèmes ont été approfondis, les prestations complémentaires pour familles (PCFam) et l'amélioration de la collaboration interinstitutionnelle (CII) dans l'optique de l'insertion et de la réinsertion sur le marché de l'emploi. Les politiques ont discuté des prestations complémentaires pour familles lors d'une table ronde, sans parvenir à s'accorder sur la nécessité d'un cofinancement par la Confédération en cas d'introduction au niveau national. Les débats entre participants sur la CII ont débouché sur diverses propositions, comme harmoniser les bases (par ex. termes, définitions) et améliorer la formation des collaborateurs de l'aide sociale, des ORP et des offices AI. Les participants ont également demandé que d'autres acteurs soient intégrés à la CII et que les intéressés bénéficient d'un encadrement professionnel. Par ailleurs, ils estiment que les mesures de réinsertion devraient être accessibles à tous, indépendamment de l'assurance compétente.

Dans la déclaration commune faite à l'occasion de la conférence, les acteurs clés des trois niveaux de l'Etat ont souligné leur volonté de s'engager davantage dans la prévention et dans la lutte contre la pauvreté. La Confédération a annoncé vouloir avant tout aider les personnes touchées ou menacées par la pauvreté à s'insérer sur le marché du travail en améliorant la collaboration interinstitutionnelle. De leur côté, les cantons et les villes se sont engagés plus particulièrement à lutter contre la pauvreté des familles. Ils ont aussi inscrit l'éducation précoce tout en haut de leur agenda politique. Quant aux communes, elles ont indiqué vouloir collaborer plus étroitement au niveau local entre elles, ainsi qu'avec les milieux économiques et la société civile.

Les responsables des différents échelons de l'Etat ont entre autre décidé de dresser tous les deux ans le bilan de l'effet des travaux liés à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, en collaboration avec les organisations non gouvernementales et les personnes touchées par la pauvreté. C'est dans cette optique que le DFI organise une table ronde en novembre 2012.

Le présent document, élaboré par le DFI en collaboration avec les autres acteurs, doit servir de base aux discussions. Il fournit une vue d'ensemble des efforts entrepris depuis 2010 en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté et relève les domaines dans lesquels il est encore nécessaire d'agir.

## 2 Prévention et lutte contre la pauvreté : efforts menés depuis 2010

La vue d'ensemble des mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté prises depuis 2010 a été réalisée sur la base d'une enquête menée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) auprès de tous les acteurs clés actifs dans le domaine social (cf. aussi le document « Mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté » de septembre 2012).

Depuis 2010, la **Confédération** concentre ses efforts sur l'insertion professionnelle des personnes touchées ou menacées par la pauvreté. Elle a amélioré à cette fin la collaboration interinstitutionnelle (CII). Au cours des deux dernières années, elle a ainsi mis sur pied des organes nationaux (comité de pilotage et comité de développement et de coordination) et un bureau national CII, qui a permis d'intensifier la collaboration entre les services fédéraux concernés et l'aide sociale. Des représentants du domaine de la migration se sont entre-temps ajoutés au cercle des acteurs concernés. Le groupe cible a par ailleurs été étendu aux jeunes, aux jeunes adultes et aux adultes sans formation. Les acteurs optimisent désormais leur collaboration et élaborent des bases nécessaires pour la CII. Ils définissent par exemple les bases et conditions requises pour une meilleure collaboration entre l'assurance-chômage et l'aide sociale. Enfin, une expertise est prévue pour clarifier les questions de protection des données dans la CII.

Dans le cadre de la promotion de l'intégration des migrants, la Confédération se concentre sur la petite enfance (encouragement de projets, mise sur pied d'une plateforme, manifestations). Elle a par ailleurs soutenu l'introduction dans les cantons du case management « Formation professionnelle » pour les jeunes qui se heurtent à des difficultés scolaires ou sociales au moment de commencer une formation professionnelle de base ou pendant la formation. Afin d'augmenter les chances professionnelles des adultes, elle a apporté son soutien aux cantons en vue de permettre aux adultes, grâce à la validation des acquis de l'expérience, d'obtenir un diplôme reconnu par la Confédération même s'ils ne peuvent se prévaloir d'une formation professionnelle formelle. La Confédération s'est également engagée dans la lutte contre l'illettrisme, en allouant des contributions à des projets et à des organisations actives à l'échelle nationale. Enfin, elle a octroyé des aides au logement à des ménages vivant dans des conditions économiques modestes.

La **Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)** a adopté en juin 2010 un programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévoyant des mesures à court, moyen et long termes, dont certaines ont déjà été mises en œuvre. La CDAS a fourni un travail de fond, comme ses recommandations sur les prestations complémentaires pour familles (PCFam) ou sur le développement de structures d'accueil extrafamilial. Elle a également soutenu l'élaboration de rapports sur la politique sociale dans les cantons.

L'**Initiative des villes pour la politique sociale, section de l'Union des villes suisses**, s'est fixé comme première priorité la prise en charge des enfants et l'encouragement précoce. L'offre d'accueil extrafamilial des enfants s'est fortement développée ces dernières années et il s'agit désormais de mieux toucher les familles socialement défavorisées. Divers projets ont été réalisés ou sont planifiés. L'autre priorité de l'Initiative des villes porte sur les aspects sociaux de l'insertion professionnelle. Elle a entre autres lancé un processus visant à instaurer un échange régulier entre les cadres sur ce thème. L'**Association des communes suisses** s'est fixé une priorité similaire, à savoir l'intégration dans la société et le monde du travail, et plus particulièrement l'intégration des personnes souffrant de troubles psychiques et des migrants. Différents projets ont été mis en œuvre dans les communes. Dans le cadre de sa deuxième priorité, l'Association des communes suisses a amélioré la qualité des prestations dans le domaine social : les petites communes collaborent davantage et disposent ainsi des moyens nécessaires, tant en termes de matériel que de personnel, pour fournir des services professionnels.

Les **acteurs non gouvernementaux** ont soutenu les personnes touchées ou menacées par la pauvreté de multiples manières avec des mesures concrètes, dont certaines ont été développées depuis 2010. Ils ont par exemple augmenté leur offre de conseil juridique, social et en matière d'endettement. L'offre de biens de consommation courante à prix réduits a aussi augmenté. Des programmes d'insertion professionnelle et d'occupation ont été mis en œuvre. L'accès des personnes touchées par la pauvreté aux offres culturelles et de loisirs a été étendu. Les parents et les enfants en particulier ont bénéficié de mesures ciblées (soutien financier, formation des parents, encouragement précoce, promotion de la santé, vacances, etc.). Les organisations non gouvernementales (ONG) de défense des intérêts des personnes touchées par la pauvreté ont également apporté des prestations de soutien individuel et encouragé l'échange mutuel.

Ces acteurs ont aussi sensibilisé les spécialistes et le public à la problématique de la pauvreté en organisant des conférences de presse et des manifestations sur des thèmes spécifiques et en élaborant des travaux de référence (par ex. sur les prestations complémentaires pour familles, les bourses, les enfants pauvres et la présentation de rapports réguliers sur la pauvreté au niveau national). Ils se sont aussi engagés politiquement en faveur des personnes touchées ou menacées par la pauvreté (par ex. initiative sur le salaire minimal, montants des loyers pris en compte pour le calcul des prestations complémentaires).

Cette vue d'ensemble montre que ces deux dernières années, les acteurs concernés n'ont pas ménagé leurs efforts pour prévenir et réduire la pauvreté, comme le prouve la grande variété de mesures prises à tous les niveaux de l'Etat. Ces efforts correspondent aux orientations fixées dans la stratégie de lutte contre la pauvreté. Divers acteurs se sont en particulier engagés dans les trois champs d'action pour lesquels des efforts particuliers s'imposent : ils ont de diverses manières contribué à améliorer l'**égalité des chances dans le domaine de la formation** ainsi que l'**insertion et la réinsertion**, mais aussi lutté contre la **pauvreté des familles**. Pour leur part, les ONG se sont fixé une nouvelle priorité, le **conseil juridique, social et en matière d'endettement**. L'**aide matérielle** aux personnes touchées par la pauvreté a par ailleurs été intensifiée.

La Confédération et les cantons ont renforcé leur engagement dans les deux priorités discutées lors de la conférence sur la pauvreté. Le **développement de la collaboration**

**interinstitutionnelle (CII)** a pour l'essentiel concrétisé les propositions faites lors de la conférence. En ce qui concerne les **prestations complémentaires pour familles (PCFam)**, ils ont étudié les possibilités de légiférer au niveau national. Cependant, les initiatives parlementaires allant dans ce sens ont été classées en août 2011 (lv. pa. Fehr 00.436 et lv. pa. Meier-Schatz 00.437).

### 3 Ce qu'il reste à faire

Lors de l'enquête, l'OFAS a également demandé aux acteurs concernés ce qu'ils estimaient nécessaire de faire ces prochaines années. Tous reconnaissent que des efforts particuliers restent nécessaires à tous les niveaux pour prévenir et réduire la pauvreté. La prévention et la lutte contre la pauvreté sont des tâches complexes. Toute mesure dépassant l'aide purement matérielle ne porte pas immédiatement ses fruits. Les personnes touchées par la pauvreté estiment pour leur part que leur situation personnelle n'a pas changé depuis la conférence. Elles évaluent les mesures de lutte contre leur pauvreté à l'aune de leurs expériences personnelles et considèrent leur situation comme très difficile et pesante. Elles ont souvent des moyens financiers si limités qu'elles ne peuvent pas acheter une paire de lunettes ou financer un traitement dentaire pourtant nécessaire. Elles ont aussi souvent l'impression que leurs interlocuteurs de l'aide sociale, des offices régionaux de placement et des offices AI ne les prennent pas au sérieux et ne les soutiennent guère<sup>1</sup>.

La stratégie de lutte contre la pauvreté peut encore servir de cadre pour la suite des travaux : les analyses de la problématique sont toujours d'actualité et les trois orientations (prévenir la pauvreté, combattre la pauvreté par l'activation et optimiser le système) doivent être conservées. En ce qui concerne les prochaines étapes, le DFI, s'appuyant sur les résultats de l'enquête et sur ses propres analyses, estime qu'il faut à la fois agir à l'échelon supérieur et dans certains domaines spécifiques.

#### 3.1 Agir à l'échelon supérieur

##### **Besoin d'information, de coordination et de développement**

La stratégie définit les champs d'action dans lesquels des efforts particuliers s'imposent. Il faut accroître les efforts en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté, en concentrant l'action d'un nombre maximal d'acteurs dans les mêmes domaines. L'analyse montre que les acteurs ont suivi les orientations de la stratégie. Cependant les nombreux acteurs s'engagent à des niveaux différents, dans de multiples domaines politiques et avec leur optique propre, sans guère se consulter ni coordonner leurs efforts. Par conséquent, leurs efforts n'étaient pas concertés, sauf dans quelques champs thématiques spécifiques, comme la formation professionnelle avec le case management « Formation professionnelle ». Le DFI estime par conséquent que se concentrer sur certains champs d'action spécifiques ne suffit pas, mais qu'il est impératif mieux coordonner les différentes activités : il faut que les acteurs se mettent en réseau, échangent des informations et leurs expériences (par ex. nouvelles approches), et apprennent ainsi les uns des autres, afin de rendre plus efficace leur engagement. Le DFI constate aussi un besoin croissant de développement. Il faut améliorer l'efficacité des mesures existantes et faire en sorte qu'elles puissent toucher davantage de personnes. Les responsables au niveau des cantons et des communes et les ONG n'ont souvent pas les moyens nécessaires pour développer les mesures en cours.

---

<sup>1</sup> Ceux qui vivent la pauvreté prennent la parole – Chaque voix est importante ! ATD Quart Monde Suisse, IG-Sozialhilfe, Liste 13 contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Gassenarbeit Bienne, Association des Familles du Quart Monde – Lausanne. Mai 2012.

### 3.2 Agir dans des domaines spécifiques

Le DFI estime qu'il faut continuer à se concentrer sur certains champs d'action spécifiques, l'idée étant d'unir les forces et de les déployer de manière ciblée dans les domaines dans lesquels on peut obtenir des effets durables. Pour le DFI, il est particulièrement important de mettre l'accent sur **la formation de base et la formation professionnelle**, et, a fortiori, sur la prévention, afin de réduire durablement la pauvreté. Le département considère qu'il faut également agir tant au niveau de **l'insertion professionnelle et de l'intégration sociale** que de la **situation matérielle**. Enfin, il faudra trouver le moyen de **mesurer l'efficacité** et d'établir un monitoring des efforts entrepris en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le présent chapitre s'arrête sur ces différents domaines et précise ce qu'il reste à faire en la matière. Il présente le point de vue des acteurs interrogés et celui des personnes touchées par la pauvreté. Pour conclure, il présente les autres domaines dans lesquels les acteurs concernés estiment qu'il faudrait également agir.

#### Formation de base et formation professionnelle

Les personnes qui n'ont pas dépassé la scolarité obligatoire sont deux fois plus souvent touchés par la pauvreté que celles qui ont terminé une formation professionnelle ou sont titulaires d'une maturité. La stratégie de lutte contre la pauvreté l'affirmait déjà, la formation est la clef de la réinsertion sur le marché du travail et de la participation à la vie sociale. C'est pourquoi le DFI en fait sa priorité dans la lutte contre la pauvreté pour les prochaines années : il entend renforcer l'engagement en faveur de la formation de base et de la formation professionnelle, misant ainsi sur la prévention. L'engagement doit être global, de la petite enfance à l'obtention d'un diplôme de formation professionnelle, auquel les adultes sans qualification doivent aussi avoir accès.

Le domaine de la formation est aussi le plus fréquemment cité par les acteurs interrogés. Ils privilégient eux aussi une approche globale et intègrent dans le groupe cible les adultes peu qualifiés ou socialement défavorisés. Ils estiment par exemple nécessaire de garantir aux jeunes l'accès à une première formation et de permettre aux adultes peu qualifiés ou socialement défavorisés de suivre des cours de perfectionnement professionnel. Il faut en outre favoriser la sécurité financière des personnes concernées, par exemple à l'aide de bourses. Ils proposent aussi d'examiner la question de la reconnaissance des diplômes obtenus par des ressortissants de pays non membres de l'OCDE.

Les personnes touchées ou menacées par la pauvreté accordent elles aussi une grande importance aux mesures prises dans le domaine de la formation : elles souhaitent que leurs enfants aient les mêmes chances que les autres de suivre une formation. Les adultes socialement défavorisés devraient eux aussi avoir accès au perfectionnement, sachant qu'il faudrait également régler la question du financement (par ex. via des bourses).

#### Insertion professionnelle et intégration sociale

A elles seules, les mesures dans le domaine de la formation ne permettent pas l'insertion professionnelle des personnes touchées ou menacées par la pauvreté. Comme l'indiquait déjà la stratégie de lutte contre la pauvreté, il faut que les personnes concernées puissent renforcer leurs propres ressources pour réussir à s'insérer sur le marché du travail. Elles ont parfois besoin de mesures de soutien spécifiques adaptées à leur situation individuelle. Quant aux personnes qui ne peuvent pas s'insérer sur le marché primaire du travail, il est important qu'elles puissent malgré tout s'intégrer dans la société et se sentir estimées, afin de stabiliser leur situation de vie. Le DFI considère par conséquent qu'un engagement particulier s'impose tant en faveur de l'insertion professionnelle que de l'intégration sociale.

Les acteurs interrogés ont eux aussi mentionné la nécessité d'agir dans le domaine de l'emploi. Ils ont cité des mesures améliorant l'accès au marché primaire du travail. Il faut selon eux créer

des incitations pour que les postes de travail peu qualifiés ne disparaissent pas et pour éviter la précarisation des emplois. Ils trouvent nécessaires d'impliquer davantage les employeurs dans ces efforts. Il faut par ailleurs faciliter, pour les migrants qualifiés, l'accès à un emploi correspondant à leur formation. Certains acteurs estiment qu'il faut également agir au niveau du marché secondaire du travail, notamment en étoffant l'offre actuelle.

Les personnes touchées par la pauvreté accordent elles aussi une importance particulière à l'insertion professionnelle et à l'intégration sociale. Elles souhaitent être intégrées dans la société. Elles veulent trouver un emploi sur le marché primaire du travail ou dans un programme d'occupation augmentant effectivement leurs chances sur le marché du travail.

### **Situation matérielle**

La sécurité matérielle compte beaucoup dans la lutte contre la pauvreté. Les personnes qui ne parviennent pas à couvrir elles-mêmes leurs besoins vitaux ou dont le minimum vital n'est pas couvert par les assurances sociales dépendent des prestations sous condition de ressources des cantons et des communes. Ces prestations diffèrent grandement d'un endroit à l'autre et ne sont pas toujours coordonnées entre elles. En conséquence, la situation matérielle de deux ménages pourtant similaires est parfois loin d'être identique. Ce manque d'harmonisation complique par ailleurs la collaboration interinstitutionnelle entre l'aide sociale et les assurances sociales, en particulier dans le domaine de l'insertion sur le marché du travail. Il s'agit donc ici d'harmoniser les prestations et de mieux les coordonner.

Les acteurs interrogés estiment eux aussi qu'il faut faire quelque chose pour améliorer la situation matérielle des personnes touchées ou menacées par la pauvreté. Il faut par exemple améliorer le système de prestations de la sécurité sociale, en coordonnant davantage les prestations et en renforçant les effets préventifs des différents sous-systèmes. La couverture des besoins vitaux doit par ailleurs être harmonisée à l'échelle nationale. Les acteurs interrogés ont également mentionné la nécessité d'améliorer la situation financière des familles et des *working poor*, d'harmoniser les avances sur contributions d'entretien et de reconnaître financièrement le travail d'encadrement et de soins (garde d'enfants, soins aux personnes malades ou âgées). La question de la disponibilité de logements abordables est également importante pour eux.

### **Mesure de l'efficacité et monitoring**

On ignore pour l'instant quels sont les effets des mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté. Etant donné la diversité des mesures et les différents niveaux auxquelles elles agissent, l'évaluation de leur efficacité et le monitoring constituent un véritable défi, qui nécessite un examen approfondi. Le DFI estime donc qu'il faut aussi agir à ce niveau.

Les acteurs interrogés sont du même avis. Ils estiment entre autres qu'il faut formuler des objectifs et que des rapports doivent être établis régulièrement dans les cantons.

### **Autres champs d'action selon les acteurs interrogés**

Les ONG considèrent qu'il faut aussi développer l'accès gratuit au conseil juridique et à la représentation juridique pour les personnes touchées ou menacées par la pauvreté. La promotion de la santé et l'aménagement du territoire sont deux autres domaines dans lesquels ils estiment qu'il est nécessaire d'agir. Enfin, il faudrait élargir le groupe cible des mesures de la stratégie de lutte contre la pauvreté aux personnes souffrant de problèmes psychiques, aux migrants issus de couches peu instruites ainsi qu'aux seniors.

Les personnes touchées ou menacées par la pauvreté souhaiteraient être traitées différemment par les autres personnes, une demande qui n'a pas changé depuis la mise en place de la stratégie. Elles revendiquent le droit de participer, de même que du respect et de l'estime à leur égard dans tous les domaines de la vie – au quotidien, dans leur entourage, au

travail et dans leurs rapports avec les autorités. Elles veulent un dialogue à tous les niveaux et avec tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté, afin d'éliminer les préjugés grâce à une meilleure connaissance mutuelle et de réfléchir ensemble à des mesures. Elles aimeraient être considérées comme des partenaires à part entière dans le traitement de leur situation.

## 4 Démarches prévues ces prochaines années

Ces prochaines années, la Confédération poursuivra les travaux en cours (par ex. collaboration interinstitutionnelle, case management « Formation professionnelle », encouragement de l'intégration). En outre, le Conseil fédéral a chargé le DFI d'élaborer un programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté en vue de renforcer l'engagement de la Confédération dans ce domaine. Le programme est présenté dans ses grandes lignes et les projets des différents acteurs interrogés sont brièvement exposés ci-après.

### 4.1 Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté

Du fait de la répartition des compétences entre la Confédération, les cantons et les communes, les possibilités d'intervention de la Confédération dans la prévention et la lutte contre la pauvreté, pour autant qu'elles dépassent la sphère des assurances sociales, sont clairement délimitées. La contribution la plus judicieuse et la plus efficace que la Confédération puisse fournir consiste à soutenir les efforts de prévention et de lutte contre la pauvreté des autres acteurs, à savoir des cantons, des communes, des ONG et des personnes concernées, dans le cadre d'un programme spécifique d'une durée limitée. Le 21 septembre 2012, le Conseil fédéral a chargé le DFI d'élaborer un tel programme et de le lui soumettre pour décision. Le programme du DFI doit tenir compte des champs d'action qui ont été identifiés (cf. ch. 3). Dès lors, les besoins d'information, de coordination et de développement, ainsi que les champs d'action déterminés sont au cœur du programme.

#### Information, coordination et développement

L'un des chantiers majeurs consiste à mettre en réseau les acteurs et à encourager les échanges d'informations entre eux. En favorisant l'échange de renseignements et la coordination entre les divers acteurs de même que le développement et la diffusion des bonnes pratiques, la Confédération s'engage dans la lutte contre la pauvreté sans empiéter sur les compétences des cantons et des communes. Le programme se fonde sur les trois volets que voici :

1. **Travaux de référence** : recenser l'ensemble des approches, mesures ou projets existants et rendre accessibles les informations y relatives, réfléchir aux questions conceptuelles, etc.
2. **Identification et promotion des bonnes pratiques** : évaluer les projets en cours, identifier les bonnes pratiques et tester l'application de nouvelles approches, etc.
3. **Mise en réseau et information** : encourager l'échange professionnel entre les acteurs, rendre accessibles les informations sur la lutte contre la pauvreté (éléments de base, mesures, acteurs, etc.).

#### Champs d'action – priorités du point de vue du contenu

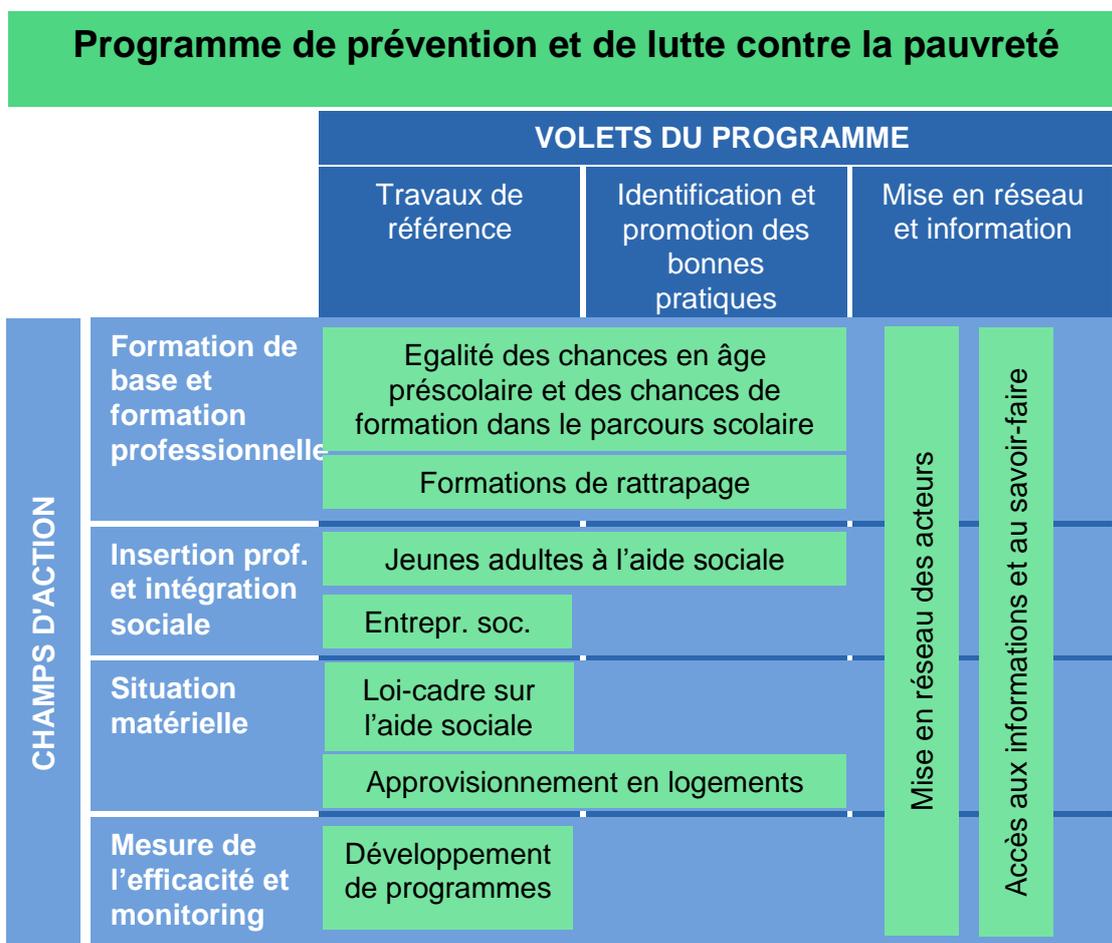
Le contenu du programme repose sur les champs d'action au sein desquels le DFI a identifié un besoin d'agir (cf. ch. 3). Diverses activités sont envisagées dans chacun de ces quatre champs d'action. Elles sont brièvement décrites ci-après :

- **Formation de base et formation professionnelle** : il est indispensable de mettre en place un train de mesures ciblées pour encourager la formation, de la petite enfance à l'obtention

d'un diplôme de formation professionnelle. S'agissant des adultes insuffisamment formés, il faut encourager les offres de mise à niveau.

- **Insertion professionnelle et intégration sociale** : ici, l'accent doit porter sur les jeunes adultes bénéficiant de l'aide sociale et sur les entreprises sociales.
- **Situation matérielle** : il convient d'examiner les questions relatives à l'harmonisation des systèmes d'aide sociale et aux mesures concernant le logement.
- **Mesure de l'efficacité et monitoring** : il faut étudier la possibilité d'instaurer des indices de référence et de fixer des objectifs mesurables. Sur la base de ces paramètres, il convient d'élaborer et de mettre en place un système de monitoring.

Le graphique ci-dessous illustre les principaux paramètres du programme.



## 4.2 Projets des différents acteurs

En premier lieu, les acteurs interrogés continueront de poursuivre les travaux en cours. Quelques-uns formuleront aussi de nouvelles priorités. Dans l'ensemble, tous leurs projets peuvent être attribués aux quatre champs d'action identifiés ou au domaine de l'information, de la coordination et du développement. Les exemples ci-dessous illustrent les pistes suivies par les acteurs interrogés et les voies sur lesquelles ils comptent s'engager ces prochaines années.

- **Formation de base et formation professionnelle** : l'une des priorités de l'Initiative des villes pour la politique sociale sera la prise en charge des enfants issus de tous les milieux sociaux, ainsi que l'encouragement précoce, avant tout des enfants confrontés à un contexte social difficile. La formation fait également partie des priorités de la CSIAS.
- **Insertion professionnelle et intégration sociale** : l'Initiative des villes pour la politique sociale concentre ses efforts sur de nouvelles solutions pour l'intégration des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires de l'aide sociale sur le marché du travail. Caritas entend augmenter l'offre actuelle d'entreprises sociales. L'EPER continuera à s'engager en faveur de l'intégration des personnes socialement défavorisées. L'activité professionnelle est également l'une des priorités de la CSIAS.
- **Situation matérielle** : Caritas ouvrira un grand nombre d'épiceries Caritas, pour permettre à des personnes touchées par la pauvreté de se procurer des biens de consommation courante à prix réduit dans toute la Suisse. La CDAS s'engagera en faveur de la coordination des prestations cantonales sous condition de ressources, en particulier de l'aide sociale. Au plan politique, l'EPER s'engagera pour l'élaboration d'une loi-cadre fédérale dans l'objectif d'assurer la couverture des besoins vitaux.
- **Mesure de l'efficacité et monitoring** : Caritas se propose de réaliser un suivi systématique de la mise en œuvre de la lutte contre la pauvreté de la Confédération et des cantons et publiera un rapport annuel à ce sujet.
- **Information, coordination et développement** : par le biais de ses moyens d'information, l'Association des communes suisses continuera d'encourager les communes à se renseigner mutuellement sur les développements, les projets efficaces, les évaluations, etc. et à développer des solutions durables.

Les informations fournies par les acteurs interrogés indiquent qu'ils prévoient de consacrer encore davantage d'efforts au champ d'action supplémentaire suivant :

- **Conseil et soutien aux personnes socialement défavorisées** : Caritas renforcera substantiellement son offre de conseil social et les aides transitoires destinées aux personnes touchées par la pauvreté ou vivant dans une situation précaire. L'EPER quant à elle mettra l'accent sur le conseil juridique dispensé aux personnes socialement défavorisées et proposera des conseils d'ordre social et sanitaire aux migrantes et migrants âgés. Au plan politique, l'EPER s'engagera en faveur de l'accès gratuit aux services juridiques indépendants, à la représentation légale et à l'assistance judiciaire pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

D'autres priorités définies par les acteurs interrogés concernent la lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté parmi les personnes âgées, ainsi que les mesures de compensation entre les générations et au sein des générations (Pro Senectute). Les familles constituent un groupe cible spécifique (CSIAS, Initiative des villes pour la politique sociale).

## 5 Conclusions et prochaines étapes

En résumé, la stratégie de lutte contre la pauvreté continue de servir de cadre pour la suite des travaux visant à prévenir et combattre la pauvreté. L'aperçu des projets soutenus par les divers acteurs concernés témoigne du grand engagement dont ils feront encore preuve ces prochaines années en la matière.

La comparaison des champs d'action identifiés avec les nombreux projets développés par la Confédération et les acteurs concernés montre que les mesures envisagées sont judicieuses. Les champs d'action dans lesquels le DFI estime qu'il est particulièrement nécessaire d'agir font l'objet du programme national. D'autres acteurs ont également prévu d'intervenir dans ces champs d'action. L'assistance aux personnes socialement défavorisées, un champ d'action révélé par les informations des acteurs interrogés, sera une priorité notamment pour les ONG.

Par ailleurs, le programme national peut également contribuer aux efforts nécessaires dans ce domaine en y favorisant l'échange d'informations.

Les personnes touchées ou menacées par la pauvreté revendiquent le droit de participer, de même que du respect et de l'estime à leur égard dans tous les domaines de la vie. Il s'agit là d'un devoir transversal et d'une exigence qui concerne l'ensemble des acteurs.

Le DFI propose d'intégrer les acteurs concernés dans le programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté. Leur implication a aussi pour but d'assurer la coordination des projets des acteurs avec ceux relevant du programme national. Un groupe de pilotage garantissant une bonne représentation des acteurs sera chargé de gérer le programme dans son ensemble.